

de droit, d'humanité, d'honneur, de patriotisme; peu importe, il faut faire de l'argent. Ce chancre rongeur a déjà attaqué une partie du grand corps américain, plaise à Dieu que d'ici à quelques années il ne le dévore pas tout entier.

Au Canada, la religion est non-seulement la religion, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus sacré et de plus respectable ici bas, mais il semble que ce soit aussi la patrie; les différentes religions constituent des races distinctes et qui resteront distinctes quand bien même leurs intérêts personnels les porteraient à se confondre. Au point de vue de l'émigration européenne la liberté et la diversité des cultes sont une sauvegarde. Nous ne voulons pas nous étendre sur un sujet qui n'est pas de notre domaine, mais nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître comme nous l'avons déjà fait, que si la race canadienne-française existe encore, elle doit cette existence à l'énergie de son clergé; aujourd'hui nous faisons les vœux les plus sincères pour que ce même clergé catholique rende cette race assez forte, assez éclairée pour lutter avec l'élément anglo-saxon et german, élément qui, provisoirement du moins, semble appelé à gouverner le monde par suite de son esprit pratique et de son habileté dans la gestion des affaires d'ici-bas.

Durant une des soirées de la dernière exposition, je me trouvais réuni à quelques amis canadiens et naturellement on causait politique; les événements de la France faisaient les frais de la conversation et chacun émettait son opinion. On en vint à me demander la mienne et je répondis franchement, comme j'ai l'habitude de le faire, que j'étais un grand admirateur et un chaud partisan de M. Thiers, de cet illustre citoyen que l'histoire, malgré l'aveuglement des partis, nommera le Libérateur de la France, de cet honnête homme qui ayant toujours le courage d'exprimer hautement ses opinions et de suivre la route qui lui dicte sa confiance brave la haine de ceux qui veulent avant tout satisfaire leurs ambitions personnelles; j'ajoutais, qu'à mon sens je ne voyais de chances de durée et de stabilité que dans le gouvernement de la république. Comme quelques uns de mes auditeurs paraissaient surpris de mes opinions je leur fis observer que, somme toute, je ne demandais pour mon pays qu'un gouvernement semblable à celui du Canada qui tout en ayant le nom de monarchie constitutionnelle, me fait singulièrement l'effet d'une fédération républicaine où le président est remplacé par un gouverneur général. Ce représentant, (*changé tous les trois ans*) a des pouvoirs si restreints et est obligé, s'il veut rester sympathique au pays, de se mouvoir dans un cercle si étroit, que l'influence du monarque se fait peu sentir.

Il est encore à remarquer que plus les événements se développent plus les Canadiens, tout en protestant de leur dévouement au gouvernement impérial, semblent jaloux de leurs privilèges et de leur indépendance; ici la liberté d'opinion est complète, on peut dire hautement et publiquement qu'on est pour l'indépendance ou l'annexion; aujourd'hui en France si on se permet de crier vive la République, la police vous ramasse.

Les Canadiens ont la possibilité de se gouverner et de diriger leurs affaires comme bon leur semble; ils ont le gouvernement des hommes libres et c'est tout ce qu'on peut souhaiter. Il est évident que les rouages ne fonctionnent pas toujours bien; quelques-uns d'entre eux s'usent, il faut savoir les remplacer, quelques autres deviennent inutiles, il faut savoir les supprimer; mais tout ce travail peut se faire bien plus facilement dans un pays où n'existent pas quatre grands partis qui depuis un siècle se disputent le pouvoir.

Ce n'est pas ici le lieu de traiter les questions de détail et la politique active du gouvernement, mes observations sur ces importants sujets feront l'objet d'une étude spéciale.

EMILE BONNEMANT.

## PROCES DU MARÉCHAL BAZAINE.

*Première séance.*—Paris, 6.—La Cour Martiale devant laquelle le Maréchal Bazaine est maintenant traduit, siège dans la chambre d'audience du Grand Trianon, à Versailles. L'ouverture s'est faite avec solennité. Presque tous les témoins qui ont été sommés de comparaître étaient présents. On voyait dans la salle les hommes les plus distingués de France.

Bazaine est entré revêtu de l'uniforme complet de Maréchal de France, ayant sur sa poitrine le ruban et la grande croix de la Légion d'Honneur. Il a pris son siège à côté de son conseil. Pendant les procédés, le Président de la Cour Martiale l'a traité avec courtoisie en lui donnant toujours le titre de "Monsieur le Maréchal."

La défense est conduite par MM. Lachaud et fils, avocats célèbres, et le colonel Vilette.

Le rapport du comité d'enquête sur la capitulation de Metz a été présenté et lu, suivi de la lecture de l'acte d'accusation que le maréchal a écouté attentivement, mais sans émotion apparente.

Le général Rivière a alors soumis son rapport, qui est une revue des plans de campagne proposés par le prévenu. Il donne un croquis de la bataille de Forbach, et fait retomber une large part de responsabilité sur Bazaine, qui négligea de prêter aide au général Froissard. Quant à la conduite du maréchal à Metz, le général Rivière dit que le maréchal était désireux de laisser la place.

*Deuxième séance.*—Le greffier a repris la lecture du rapport de M. Rivière, qui est très-long. M. Rivière blâme fortement Bazaine de n'avoir pas quitté Metz lorsqu'il reçut l'avis de MacMahon et prétend qu'il y a preuve que le premier avait été averti personnellement le 23 août. Les amis du maréchal ont jusqu'ici allégué qu'il n'avait reçu cet avis que le 29, alors qu'il était trop tard.

Le rapport trouve généralement insuffisants tous les efforts qui ont été faits de Metz pour coopérer avec MacMahon et accuse Bazaine d'avoir demeuré dans la ville, avec intention, afin d'attendre les événements politiques; d'avoir essayé d'éviter la responsabilité, d'avoir répandu les nouvelles défavorables et caché les bonnes, en un mot d'avoir propagé le découragement parmi les assiégés,

d'être entré en négociations avec le prince Charles, avant de faire un dernier effort pour briser les lignes, fait sans précédent dans l'histoire; d'avoir confié la date de la reddition à Rognier qui était un étranger, et dans le temps, en relations avec l'ennemi. Il renvoie aux dépêches contradictoires du 26 août dans lesquelles Bazaine informait MacMahon qu'il lui était possible et Palikao qu'il lui était impossible de rompre les lignes ennemies. Après la lecture du rapport, la cour s'est ajournée jusqu'à demain.

## REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

Les nouvelles de France sont fort confuses. Il est difficile de se faire une idée exacte de la partie qui se joue en ce moment entre les monarchistes, les républicains, les bonapartistes et le gouvernement. Il est impossible de tirer quelque chose de clair de tout ce qui se passe et des incidents contradictoires et variés qui se succèdent à chaque instant.

Il n'y a pas un pays au monde où la scène politique change aussi vite qu'en France. Cela tient de ce que le caractère du peuple français, qui est léger et variable, se manifeste et s'affirme aussi bien dans la politique que dans le reste, dans les affaires publiques que dans les relations privées. Pour suivre le mouvement général qui entraîne le monde politique français, il faut ne pas perdre un instant de vue la scène et prêter attention à tout ce qui se passe, parce qu'autrement, si l'on se laisse distraire, l'on s'expose à se trouver en face, au réveil, d'un changement complet qui s'est opéré soudain et en un clin d'œil, pendant que nous regardions ailleurs: comme un amateur qui, au théâtre, s'amuse à songer d'autre chose que de ce qui se passe sous ses yeux; la toile tombe et se relève sans qu'il en ait connaissance. et il se trouve tout à coup en présence d'une scène nouvelle et d'un acte nouveau, c'est ainsi en France. L'horizon des affaires y change d'aspect comme la température change de degré dans nos climats excessifs. Ce qui était hier n'est plus aujourd'hui. Ce qui est aujourd'hui ne sera plus demain.

La France met cette promptitude de changement dans tout ce qu'elle fait. Il lui suffit de douze mois pour se relever de désastres qui eussent tenu toute autre nation abattue pendant douze lustres. Il lui suffit de huit jours pour renverser un gouvernement et changer du tout au tout sa politique et la tournure de ses affaires.

En mai 1870, l'empire, le plébiscite, l'apogée, la puissance, la prépondérance; en septembre, la défaite, l'humiliation, la république radicale; en janvier, '71, la ruine, le déshonneur, la capitulation; en février, la république modérée; en mars la commune; en juin, la république conservatrice; en août, '72, M. Thiers président pour trois ans; en mai, '73, M. Thiers dehors et honni.

Le 24 mai, la Nouvelle union conservatrice et monarchique succède au républicanisme libéral. Le soleil se lève à l'union, à la force. Les naifs se croient enfin au port, ils croient le nouveau régime solide. Erreur! cela dure trois mois. Septembre n'était pas arrivé que tout était disloqué, que l'échafaudage est renversé et qu'il y a place pour un nouvel essai.

Nous ne sommes pas fantaisiste. Il a suffi de trois mois aux Français pour culbuter l'expédition du 24 mai, que plusieurs avaient cru solide. Le 24 mai, les légitimistes, les orléanistes, les bonapartistes, étaient d'accord, et ils espéraient ensemble arriver à fonder quelque chose de sérieux. Tout ce bel espoir et toute cette belle ardeur se sont évanouies en un instant. A l'heure qu'il est un des trois partis unis, le parti bonapartiste, s'est séparé de ses amis pour passer dans le camp ennemi et s'allier aux républicains. Des deux autres partis qui font encore cause commune, l'un, l'orléaniste, s'est subdivisé en sections hostiles les unes aux autres, l'autre, le parti légitimiste, s'est aussi scindé en plusieurs fragments. M. de Broglie ne veut plus de la monarchie, *L'Univers* et les ultra-royalistes n'ont plus confiance dans le gouvernement du 24 mai qu'ils avaient acclamé si fort. Une partie de la droite, à la suite du premier ministre, voudrait le maintien du *statu quo* et du provisoire, l'autre veut la proclamation immédiate de la monarchie. C'est avec ces éléments que l'on espère obtenir une entente et un mouvement simultané à l'ouverture de la session en novembre prochain.

Malgré ces dissensions apparentes et la zinzanie qui paraît régner dans le camp monarchiste, il ne serait pas impossible, cependant, que la tentative royaliste réussisse. Cette éventualité semble même plus probable que toute autre. Il reste encore trois semaines d'ici à l'ouverture, et dans ce laps de temps il peut se passer bien des choses. L'union peut se rétablir, les motifs de dissensions peuvent disparaître, M. Veuillot et M. de Broglie peuvent s'embrasser de nouveau, comme il y a un mois.

Si l'on en juge par l'ensemble de faits, et sans tenir compte du manque d'entente temporaire qui semble régner parmi les partisans du système royal, on est forcé de reconnaître que les chances paraissent favorables à la monarchie et au comte de Chambord. Henri V, le *fossile de Frohsdorf*, l'homme impossible il y a six mois, est devenu le plus possible de tous les aspirants au pouvoir souverain.

Il est incontestable que la monarchie jouit en ce moment d'une popularité qu'elle n'a pas eue depuis bien longtemps. Ce qui est certain, c'est qu'il suffit de l'accord de 360 hommes résolus pour proclamer le comte de Chambord et faire rentrer la république dans le néant. La grande question qui préoccupe en ce moment tous les esprits, est de savoir si ces 360 voix pourront se trouver. Il est parfaitement bien compris que l'assemblée va assumer le rôle de *constituante*, et que le premier vote qui sera soumis à l'ouverture de la session, sera pour le rétablissement de la monarchie. Il s'agit de savoir si la majorité pourra se former et s'il y aura plus de 360 voix.

Les monarchistes sont entrés en campagne pour former cette majorité, et ils travaillent activement pour recueillir de nouvelles voix et convertir de nouveaux membres à

la cause royale. Ils promettent d'avance tout ce qu'on veut, portefeuilles, ambassades, pairies, titres, charges, honneurs. Il est fort possible, avec ces moyens, qu'ils réussissent. Car il y a lieu de croire que sur le vote solennel pour le rétablissement de la royauté, les sections hostiles de la Droite sauront faire taire leurs sentiments de rivalité, et se trouveront d'accord. Si l'on parvient à rallier, d'une manière ou d'une autre, quelques voix du centre gauche, il y a lieu d'espérer que la majorité se fera. Il est vrai que les bonapartistes sont passés à l'ennemi. Mais ils sont peu nombreux, on est en train de les remplacer, et s'il faut en croire les dépêches, on aurait même réussi à convertir quelques-uns d'entre eux. Une fraction d'impérialistes, à la tête desquels se trouvent M. Rouher, auquel on a promis un titre de baron, et M. Niel, qui peut compter sur un duché pairie, seraient déjà gagnés à la cause du comte de Chambord et auraient trahi l'empire.

Ce sont là toutefois, de simples conjectures. Car on ne sait rien de certain. Les monarchistes cachent leur jeu et l'incertitude ne cessera qu'à l'ouverture de la session. Mais on peut croire qu'il se fera alors quelque chose de décisif. Le sort de la France sera probablement décidé dans un mois.

Au cas où la majorité serait d'accord et où le comte de Chambord serait proclamé, on ignore la manière précise dont la transformation s'accomplira. Les questions de drapeau, de chartes, d'institutions, etc., sont mises de côté pour le moment. Il paraît entendu qu'elles ne seront réglées qu'après. Le rétablissement de la royauté d'abord, le reste, les affaires de forme, après. Le comte de Chambord va d'abord accepter le trône, il dira ensuite de quelle manière il entend régner.

A. GÉLINAS.

Un crime bien abominable, et dont on a malheureusement à citer de trop sinistres exemples, c'est le crime commis par le fils envers ses père et mère. C'est l'oubli de tout respect des droits sacrés de la nature, c'est la brutalité monstrueuse de certains êtres pervers, c'est la fréquence de ce forfait que la législature de Sparte ne punissait pas, le regardant comme impossible. La cour d'assises de la Loire-Inférieure vient d'avoir à juger une affaire de ce genre. Jean-Léandre Menard est âgé de vingt-trois ans; il habite chez sa mère, rue Cardine, à Nantes.

Le 22 juillet, il rentrait chez lui, à huit heures et demie du soir. Il était ivre selon son habitude. La pauvre mère, qui se trouvait là, se permit d'adresser quelques observations trop justifiées à ce mauvais sujet. Le fils accueilli ces reproches par des injures, des vociférations furieuses, menaçant de tout casser dans la maison. Et pour prouver qu'il le ferait comme il le disait, il saisit un plat et le brisa contre terre.

La mère effrayée s'écria: "Comment! il n'y aura donc pas un voisin assez courageux pour aller chercher la garde et empêcher mon fils de tout briser chez moi!—Et, sur un geste du bandit: Tu veux m'étrangler, dit-elle? eh bien, je vais te dénoncer.—Nous irons ensemble," répliqua le monstre. Et ils descendent. Au bas de l'escalier, le fils se jette sur sa mère, la frappe, l'assomme à coups de poing et à coups de pied. Une voisine accourt qui relève la veuve Menard, mais qui n'ose affronter la colère du fils menaçant. Les blessures étaient graves, l'épaula, la hanche étaient marquées de larges ecchymoses... et l'instruction a révélé que cette scène horrible n'était pas la première, et que Menard s'était déjà livré à des voies de fait contre sa malheureuse mère.

L'audience, il avoua. On a recueilli contre lui de tristes et accablants témoignages, tandis que tout le monde s'accorde à louer la probité, la bonne conduite, les habitudes de travail de la victime. Menard a été condamné à deux ans de prison.

Un officier gascon sollicitait auprès de Desmarests, ministre des finances, le paiement de sa pension.

—Votre pension est une chanson, dit le ministre.

—L'officier se retire, et, son brevet de pension à la main, se présente devant le roi en fredonnant un air entre les dents.

—Que demandez-vous? lui dit le prince.

—Sire, je cherche l'air de la chanson que Votre Majesté m'a donnée. Je l'avais prise pour un brevet; mais votre ministre des finances m'assure que ce n'est qu'une chanson.

Le roi se prit à rire, et fit payer la pension.

## NOS GRAVURES.

SCÈNES DE LA CAPTIVITÉ: L'EXÉCUTION.

La scène que représente aujourd'hui notre dessin, c'est l'odieuse dans le tragique. Qu'a fait ce malheureux que les Prussiens vont passer par les armes? Obsédé par le souvenir de la patrie vaincue et foulée aux pieds, révolté des outrages qu'à chaque heure du jour lui font subir d'indignes vainqueurs experts en l'art de tuer à petit feu et à petits coups, il a tenté de s'évader. Surpris dans sa tentative et maltraité, il s'est défendu. Aussi va-t-il mourir; mais c'est debout, la tête haute, en écrasant sous le mépris de son regard ses ignobles vainqueurs, qu'il subira la mort. Il ne se plaint pas, il ne réclame pas. Un Français n'a rien à demander à un Prussien. Même vaincu, même en mourant, il reste encore son maître et lui fait la leçon. Sang ou argent, en effet, quelle que soit sa dette, il ne mendie pas de remise, lui, il paie!

Tous ceux qui se servent du Liquide de Jacobs le recommandent.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un sou chaque.

## NAISSANCE.

Le quatre Octobre, la Dame du Dr. Denis B. G. Desaulniers, Maire de la ville de Nicolet, une fille.

## MARIAGE.

A Ste. Scholastique, mercredi, le 1er courant, par le Revd. M. Tassé curé du lieu, M. J. B. Grenier, propriétaire de l'Hôtel Exchange, d'ill. à Mlle Emma Drouin, fille de Hyacinthe Drouin, For., de Ste. Scholastique.